



CCE DECEMBRE 2015

Déclaration en préambule du CCE :

L'employeur nous envoie des documents au dernier moment ne permettant pas aux élus du CCE d'en prendre connaissance et de pouvoir les étudier correctement.

Compte tenu des enjeux, nous estimons ne pas pouvoir rendre d'avis et nous proposons donc aux élus du CCE de voter la résolution suivante :

« Les élus du CCE après avoir demandé à la MACIF à plusieurs reprises de respecter les délais raisonnables d'envois des documents tels que prévue dans les textes réglementaires sur le sujet, constate qu'un document de 58 pages (où un avis est demandé) à été envoyé 2 jours avant la réunion. Aujourd'hui, les élus du CCE considèrent qu'ils n'ont pas eu le temps nécessaire pour rendre un avis éclairé et demande le report la prise d'avis sur les orientations stratégiques au prochain CCE».

Orientations stratégiques 2016 - 2020 du Groupe Macif : avis du CCE

Il appartient à l'entreprise de définir ses orientations stratégiques et de les communiquer, par contre il nous appartient à nous organisation syndicale de regarder les impacts de la mise en œuvre de ces orientations pour les salariés du groupe.

Si nous sommes en attentes des déclinaisons de ces orientations pour pouvoir en mesurer précisément tous les impacts, différents éléments ont toutefois attiré notre attention et nous souhaitons y apporter quelques commentaires.

-concernant la mobilité nous vous avons indiqués nos craintes concernant l'accord GPEC qui vient de se mettre en place et rappelons que pour notre organisation la mobilité ne doit avoir lieu que par ce qu'elle est choisie et acceptée par le salarié

-concernant les réflexions sur les horaires d'ouvertures, nous souhaitons qu'elles prennent en compte l'articulation vie privée/vie professionnelle, nous ne pourrions accepter des aménagements qui n'en tiennent pas compte et refusons que cela puisse impacter les salaires.

-concernant les salaires, nous vous rappelons notre opposition à l'individualisation des salaires qui mettent en concurrence les salariés et les détruits chaque jour un peu plus.

-concernant la réflexion sur les métiers, nous souhaitons des engagements sur le maintien des qualifications et refusons un nouveau tassement des classifications vers le bas tels que l'avait déjà enclenché le NCS de 2007

-nous souhaitons que soit garantie l'ensemble des emplois, l'ensemble des sites de travail

Enfin plus globalement concernant le statut social des salariés vous avez évoqué le souhait de mettre en place un « socle social commun » basé sur plusieurs thèmes qui pourrait être complété d'options selon les sociétés du groupe. Nous souhaitons des garanties sur le maintien du principe de faveur et de la hiérarchie des normes au sein du groupe, qu'il n'y ai pas de diminution des garanties collectives, pas d'accords dérogatoires aux textes légaux.

Nous soutenons la demande d'expertise sur ces orientations et nous ne participerons pas au vote sur ce sujet.

NAO : consultation et avis du CCE

Nous avons pris connaissance du texte proposé dans le cadre des NAO.

Nous constatons avec regret une proposition de 0% d'augmentations générale.

Notre Organisation Syndicale ne comprend pas que la MACIF poursuive une politique de baisse générale du pouvoir d'achat de ses salariés, participant ainsi à la déflation, et contribuant de fait aux diverses politiques d'austérité que ceux-ci doivent supporter. Nous rappelons que cette politique salariale est suicidaire pour les salariés, pour la MACIF et pour l'économie en générale.

Notre Organisation Syndicale pense que seule l'augmentation générale des salaires est à même de répondre à la situation économique actuelle en relançant la consommation.

Nous prenons note de la discussion en cours sur l'attribution d'une prime à l'ensemble des salariés. Cette prime (même si elle sera toujours la bienvenue) ne peut en raison de son aspect non pérenne répondre aux besoins des salariés de la MACIF qui ont vu leur pouvoir d'achat reculer ces dernières années. Pour nous cette prime servira simplement de caution aux organisations syndicales qui soutiennent cette politique d'austérité à tous les niveaux

Notre Organisation Syndicale vous alerte également sur les conséquences générées par le PMT ainsi que par les inquiétudes dues à la réorganisation interne dans le cadre de Macifutur dont l'éventuelle remise en cause du statut.

Notre Organisation Syndicale s'inquiète des conséquences déjà visibles sur la santé des salariés, mais également sur la pérennisation des emplois, des sites ou sur la dégradation des conditions de travail.

Nous ne pouvons pas accepter que les réorganisations et les orientations décidées par l'entreprise mettent en danger les salariés. Il faut garantir leur emploi et leurs sites de travail.

C'est dans ce cadre que nous rappelons nos revendications qui ne sont que l'expression des demandes des salariés :

- * Augmentation générale des salaires pour tous, employés et cadres, de 3 % avec un minimum de 300 euros, dès le 1^{er} janvier 2016,
- * Suppression de la gestion par objectifs,
- * Embauche des salariés en CDI,
- * Maintien du temps de travail à temps plein à 31h30, et maintien du statut.
- * Mise en place d'une couverture dépendance garantie à vie pour tous les salariés

Dans l'attente de la prise en compte de nos revendications, nous donnerons un avis défavorable à ce projet d'accord.

Orientations du projet d'accord Contrat de Génération : consultation et avis du CCE

Nous avons plusieurs remarques concernant ces orientations :

-Recrutement des jeunes en CDI, nous souhaitons également un engagement en nombre et pas seulement en pourcentage

-Concernant les alternants, nous pensons que tous ceux qui obtiennent leur diplôme doivent se voir proposer un poste en CDI

-Concernant les Salariés dit « âgés » nous trouvons inacceptable que ne soit pas conservés 100% des personnes de 55 ans et plus, accepter ce chiffre de 95% revient pour nous à accepter que vous puissiez licencier.

Ensuite concernant cette même population, indiquer ce taux d'embauche 1% nous paraît bien trop faible

Concernant les parcours d'intégration nous demandons votre plus grande vigilance sur le traitement réservés à plusieurs endroits aux nouveaux embauchés, qui sous prétexte de devoir « faire leur preuves » subissent un traitement très différents des autres salariés.

Au regard de ces engagements trop faibles à nos yeux, nous donnerons un avis défavorable à ces orientations.